



Suspension oqtf /régularisation, précisions

Par Visiteur

Je suis arrivée en France en 2004 où je me suis tournée vers la sous préfecture de Château-thierry afin d'effectuer mes démarches administratives .

Cette dernière m' a orienté vers le tribunal d'instance de Soissons afin d'effectuer une demande de nationalité française liée à ma filiation.

La démarche n'a pas abouti du fait que je l'ai fait après ma majorité même si mon père a été naturalisé avant ma naissance.

Je me retournai vers l'administration personne n'avait de réponse ,j'étais dans une situation où je n'étais ni expulsable ni régularisable.

Cependant grâce à ma pugnacité j'ai pris contact avec La ligue des droits de L'Homme afin de trouver une solution .

En commun accord nous avons approché le Préfet de l'Aisne (en 2007 ou 2008) qui a fait preuve de bienveillance et m'as permis de poursuivre mes études .J 'ai été admise par un employeur pour un contrat en alternance en 2008 qui n'a pas abouti au dernier moment(Septembre) à cause de mon statut d'étudiant.Je me retrouvais encore une fois de plus face à un gros dilemme.J'ai donc entrepris de prendre des cours par correspondance afin de passer mon BTS en commun accord avec la responsable du bureau des étrangers de la préfecture de la préfecture de Laon.Parallèlement vu que je ne trouvais pas d'emploi sur Château-thierry ,j'ai effectué mes recherches en ile-de-France où j'ai décroché un poste de chargée de clientèle chez Carglass à Courbevoie(92) pendant 6mois (durée légale de travail pour un étudiant).

Ayant constaté la réticence des employeurs par rapport au fait que j'habitais en dehors de l'ile de France,j'ai décidé d'utiliser l'adresse d'une amie à Gagny pour faciliter mes démarches vers l'emploi .

Je me suis donc présentée à la Préfecture du Raincy le 02/02/2011 afin de faire ma demande avec tous les documents comme je l'avais fait auparavant dans l'aisne(préfecture de laon),j'ai d'ailleurs obtenu mon récépissé de titre de séjour le jour même.Mon compagnon est de nationalité française et souhaite se marier est ce que cela peut nous aider?

Il s'avère cependant qu'entre temps j'ai obtenu un poste d'assistante commerciale export en intérim à Romeny(02) qui peut éventuellement aboutir à un Cdi,ce poste est adéquat avec les études que je poursuis parallèlement au CNED.Malheureusement j'ai reçu en date du 25/02 une lettre oqtf du Préfet de Bobigny qui m'invite à quitter le territoire sachant que ma carte de séjour étudiant est expiré depuis le 25/03/2011

Que faire??

Par Visiteur

Bonjour Madame

Malheureusement j'ai reçu en date du 25/02 une lettre oqtf du Préfet de Bobigny qui m'invite à quitter le territoire sachant que ma carte de séjour étudiant est expiré depuis le 25/03/2011

Que faire??

Dans l'immédiat le fait de vous marier pourra être perçu comme une volonté de trouver une solution à votre situation.

Avez vous fait un recours contre l'OQTF dont vous faites l'objet?

Si ce n'est pas le cas vous devez au plus vite prendre un avocat et déposer un recours devant le tribunal administratif (le délai est d'un mois à compter de la notification de l'OQTF) pour suspendre cette dernière.

Cordialement